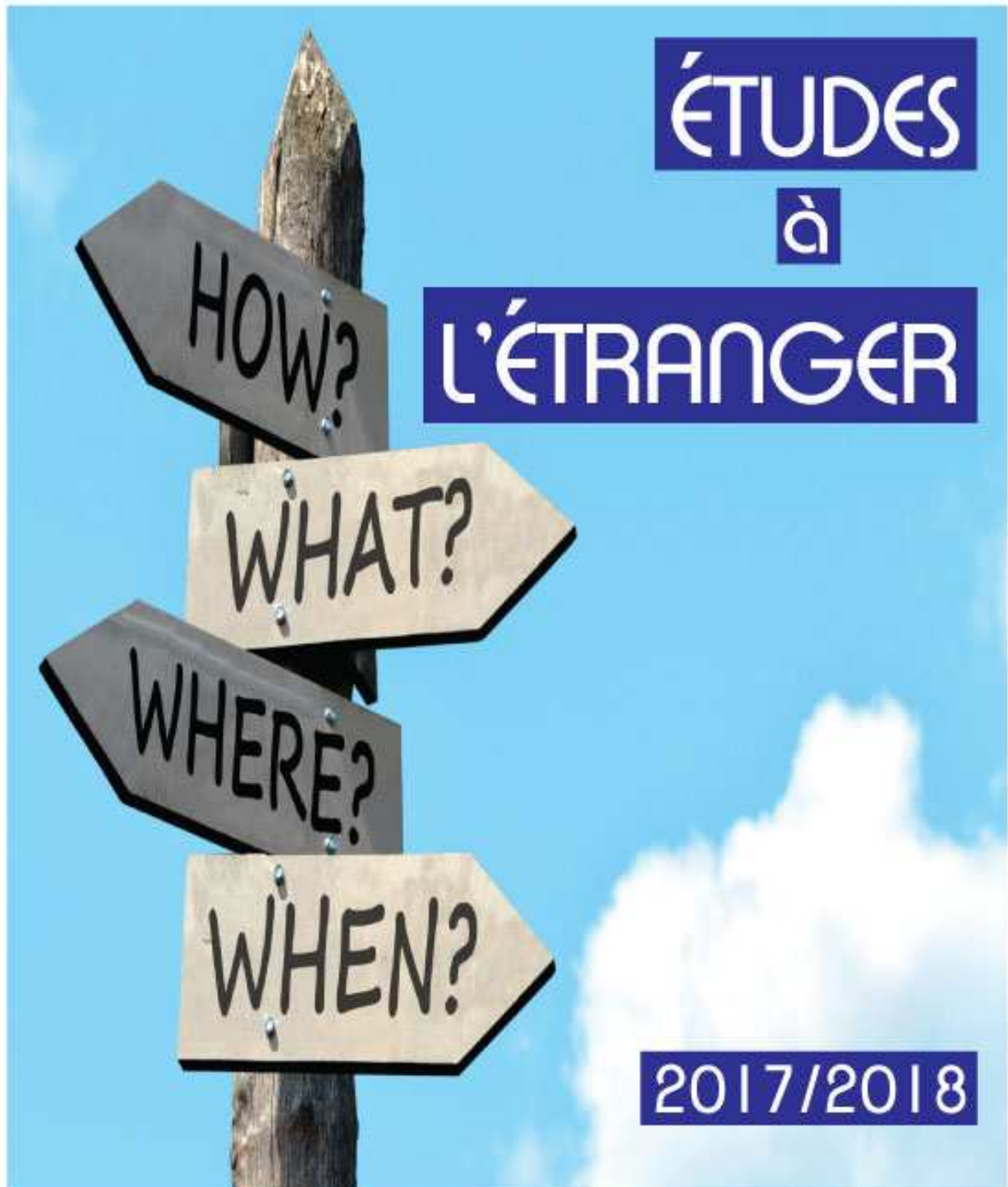


Université

de Strasbourg

Faculté de Droit
de Sciences Politiques
et de Gestion
UNIVERSITÉ DE STRASBOURG



SOMMAIRE

CONTACTS	5
DATES À RETENIR	5
PARTIE 1 - DÉPARTS EN EUROPE : PROGRAMME ERASMUS+	
QU'EST-CE QU'UNE MOBILITÉ	9
PRÉSENTATION	10
Avantages	10
Point de vue financier	10
Contraintes	10
CONDITIONS POUR CANDIDATER	11
Critères généraux	11
Critères de langues	11
Pour un départ dans un pays où les cours sont dispensés en anglais	11
Pour un départ dans un pays germanophone,	12
Pour un départ en Espagne, Pour l'Italie et le Portugal,	12
Comment candidater	12
PARTIR EN ERASMUS+	13
Déroulement des démarches : préparez votre départ de manière active	13
Sélection	13
Validation de votre année à l'étranger	14
Bourses ou aides financières	15
Bourse Erasmus+ (Europe)	15
Aide à la Mobilité Internationale (AMI)	15
Bourse villes jumelles de la ville de Strasbourg	16
Bourses de mobilité Idex	16
Bourse Boussole de la Région Alsace (toutes destinations)	16
Départ	17
Avant de partir	17
Le moment venu	17
En rentrant	17
Erasmus 2016/2017. Possibilités de départ des étudiants de la faculté de droit	18
PARTIE 2 - DÉPARTS EN HORS EUROPE - ACCORDS ET RESEAUX INTERNATIONAUX	
BOURSES ET AIDES FINANCIÈRES	27
Bourse Unistra	27
Aide à la Mobilité Internationale (AMI)	27
Bourses de mobilité Idex	27
Bourse villes jumelles de la ville de Strasbourg	28
Bourse Boussole de la Région Alsace (toutes destinations)	28
CANADA	29
Accord bilatéral avec l'Université Laval (Québec)	29
Caractéristiques	29
Contraintes	29
Candidater	29
Accords de coopération de l'Université de Strasbourg	30
Caractéristiques	30
Contraintes	30
Candidater	30
Programme BCI (ex-CREPUQ)	31
Caractéristiques	32

Contraintes	32
Candidater	32
Liste des Universités qui participent au programme BCI (CREPUQ)	32
Dispositions pédagogiques	33
N'oubliez pas	33
JAPON	34
Caractéristiques	34
Contraintes	34
Universités partenaires	35
Validation du séjour	35
Dispositions pédagogiques	35
Candidater	35
N'oubliez pas	35
ÉTATS-UNIS	37
Partenaires de l'Université de Strasbourg	37
Programme MAUI (Mid-America Universities International)	37
Liste des universités américaines qui participent au programme MAUI	37
Déroulement des démarches l'année précédant le départ	38
Dispositions pédagogiques	39
Avant de partir	39
AUSTRALIE	40
Accord bilatéral avec l'UTS (University of Technology, Sidney)	40
Programme AEN (Australian European Network)	40
Liste des universités australiennes qui participent au programme AEN	40
Candidater	41
Avant de partir	41
LES AUTRES UNIVERSITÉS PARTENAIRES DE L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG	42
CANDIDATURES LIBRES	42

CONTACTS

Ce document ne prétendant pas être exhaustif, vous pouvez contacter les personnes suivantes susceptibles de vous donner des renseignements complémentaires :

Renseignements pédagogiques :

Mme Magalie Nord-Wagner (responsable pédagogique) et M. Jean Lapousterle (Vice-Doyen, Relations Internationales).

Les horaires de permanence changeant en fonction des semestres, merci de vous reporter à l'information affichée sur la porte du bureau 123.

Renseignements administratifs :

Mme Aurore Mercy, bureau 123 (1er étage)

Mme Mylène Melote-Bossu, bureau 123 (1^{er} étage)

☎ : 03 68 85 88 24

☎ : 03 68 85 86 26

☎ : 03 68 85 85 82

@: droit-erasmus@unistra.fr

DATES À RETENIR

Les campagnes de candidatures commencent en général **mi-novembre** en ce qui concerne les **destinations hors Europe** et **mi-décembre** pour ce qui est des **mobilités Erasmus+**.

Départs en Europe

Programme Erasmus+



Le programme **ERASMUS +** est un programme de l'union européenne qui vous permet d'aller étudier dans un pays lié à la faculté de droit par un accord bilatéral pour une durée d'un an (5/6 mois dans certains cas).

La Faculté de Droit a des liens avec l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie (voir liste détaillée pages 18 à 23).

Certaines universités - non situées au Royaume-Uni ou en Irlande - dispensent des cours en anglais ; c'est le cas notamment des Universités belges, chypriotes, danoises, finlandaises, grecques, hongroises, lituaniennes, néerlandaises, norvégiennes, polonaises, suédoises et turques (Bilkent, Istanbul et Yeditepe). Elles exigent souvent de vous un bon niveau d'anglais et peuvent imposer des conditions autres que celles que la faculté retient pour vous sélectionner.

Les universités d'accueil exigent souvent de vous un bon niveau de langue et peuvent imposer des conditions autres que celles que la faculté retient pour vous sélectionner.

QU'EST-CE QU'UNE MOBILITÉ

Vous êtes inscrit(e) administrativement à l'Université de Strasbourg et vous partez effectuer votre L3 ou votre M1 dans une de nos universités partenaires après avoir été dûment sélectionné(e).

Le départ à l'année est privilégié. Seuls les étudiants d'AES effectuant leur période de mobilité dans le cadre de leur L3 sont autorisés à ne partir qu'un seul semestre.

Votre université d'accueil vous proposera une liste de cours dans lesquels vous puiserez pour établir la liste des matières suivies dans l'université étrangère (contrat pédagogique).

Ce contrat pédagogique correspond à votre inscription pédagogique à l'Université de Strasbourg.

A l'issue de votre mobilité, l'université partenaire vous remettra un « transcript of records » (relevé de notes). Les notes figurant sur ce « transcript of records » seront converties à notre système de notation. Il y a une compensation intégrale des notes obtenues.

Vous n'obtiendrez aucun diplôme de l'Université partenaire. A votre retour, l'Université de Strasbourg vous délivrera un relevé de notes et une attestation de réussite. Le cas échéant, vous obtiendrez une Licence 3 ou un Master 1 de l'Université de Strasbourg.

PRÉSENTATION

Avantages

- Une année à l'étranger est toujours **valorisante pour un projet professionnel** tant pour les connaissances qu'elle vous permet d'acquérir que par l'ouverture d'esprit qu'elle démontre. De plus, il s'agit d'une occasion de découvrir de nouveaux horizons et la culture d'un autre État européen.
- Votre période d'études est entièrement validée à votre retour, sous réserve de l'accord des autorités de la Faculté avant votre départ et de la réussite aux examens.

Point de vue financier

- Vous restez inscrit(e) à l'Université de Strasbourg et vous payez vos droits d'inscription avant votre départ.
- Vous ne payez pas de droits d'inscription dans l'université d'accueil. Vous pouvez ainsi fréquenter une université prestigieuse sans avoir à acquitter des droits d'inscription souvent très élevés.

Contraintes

- Le nombre de places est limité dans les universités d'accueil.
- Vous vous engagez - par contrat - à rembourser l'allocation de mobilité (bourse Erasmus) si vous renoncez à votre séjour ou si vous ne vous présentez pas aux examens une fois sur place (à moins que vous puissiez apporter un justificatif).
- Vous devez remettre un certain nombre de documents tout au long de l'année et un rapport final à l'issue de la période d'études.
- Les résultats d'examens dans l'université d'accueil peuvent parvenir tardivement à l'Université de Strasbourg (juillet-août) et, de ce fait, retarder les dépôts de dossiers de candidature à un master 2 entre autres.
À ce propos, nous vous conseillons de prendre contact, avant de poser votre candidature à un départ en mobilité, avec le responsable de M2 dans lequel vous envisagez de postuler afin de savoir s'il est favorable à un départ en mobilité l'année de la candidature en M2.
- Le problème sera le même pour les étudiants en mobilité dans le cadre de leur L3 qui envisagent de candidater dans un M1 sélectif dans une autre université française plutôt qu'à l'Université de Strasbourg.

CONDITIONS POUR CANDIDATER

Pour pouvoir postuler à un départ en Erasmus, vous devez au moment de votre candidature (vers la mi-décembre, voir plus loin rubrique « comment candidater ») :

Critères généraux

- **Être inscrit régulièrement à la faculté de droit de Strasbourg** et cela quelle que soit votre nationalité (attention toutefois aux problèmes éventuels de titre de séjour pour les étudiants non européens), en L2 ou L3. A titre exceptionnel, il est possible pour les étudiants de M1 de se réinscrire dans un M1 ayant une autre mention en ayant, au préalable, pris contact avec les responsables pédagogiques pour définir un projet d'études.
- **Avoir validé l'ensemble des années précédentes** (la L1 si vous souhaitez partir en L3, la L1 et la L2 si vous souhaitez partir en M1, les 3 années de Licence si vous souhaitez partir dans le cadre d'un nouveau M1).
- **Avoir obtenu le premier semestre de l'année en cours (les étudiants passant la session de rattrapage ne pourront pas être sélectionnés).**

Critères de langues

Attention : ces critères sont ceux posés par la faculté de droit de Strasbourg pour vous sélectionner. **Certaines universités d'accueil posent des conditions supplémentaires auxquelles vous devrez vous conformer.**

- **Pour un départ dans un pays où les cours sont dispensés en anglais** (c'est-à-dire toutes nos universités partenaires à l'exception des universités allemandes, autrichiennes, espagnoles, italiennes, portugaises et suisses) : suivez **les TD de langue en anglais** et obtenez au minimum 12/20 au premier et au second semestre de l'année en cours.

De plus, **le suivi d'un semestre de cours de droit en langue anglaise est obligatoire si vous souhaitez partir au Royaume-Uni ou à Leiden, Pays-Bas** (exigence du partenaire).

Si vous avez déjà suivi un des cours ci-après au cours de votre cursus, et que votre note était satisfaisante (supérieure ou égale à 9/20) alors vous n'aurez pas à vous inscrire pédagogiquement à l'un de ces cours au 1^{er} semestre de l'année en cours :

- « Introduction au droit anglais 1 » au 1^{er} semestre
- « Introduction au droit anglais 2 » au 2nd semestre
- « Droit de la responsabilité (cours en anglais) » au 1^{er} semestre
- « Droit anglais des contrats » au 2nd semestre
- « Terminologie juridique anglaise » (à noter qu'il s'agit d'un diplôme payant) ou cours de L2 ou L3 en auditeur libre (avec l'accord de l'enseignant), si vous êtes en M1 Droit.

Par contre, si vous n'avez jamais suivi de cours de droit en langue anglaise, vous devrez suivre au 1^{er} semestre de l'année en cours :

Étudiants en L2 : « Introduction au droit anglais 1 » au 1er semestre

Étudiants en L3 : « Droit de la responsabilité (cours en anglais)» au 1er semestre

Étudiants en M1 : Au choix un cours de L2 ou L3 en auditeur libre* ou «Terminologie juridique anglaise » (à noter qu'il s'agit d'un diplôme payant)

Pour les étudiants d'AES (L2, L3 ou M1), inscrivez-vous, en auditeur libre*, à l'un des cours de droit anglais dispensé en L2, L3 ou au cours « Employment Law » en M1 pour le premier semestre.

** S'inscrire en auditeur libre : vous choisissez le cours que vous souhaitez suivre, vous demandez l'autorisation à l'enseignant de suivre ce cours en auditeur libre, vous nous envoyez un email sur droit-erasmus@unistra.fr pour nous indiquer quel cours vous suivrez et vous allez passer les examens sans attendre de convocation (il n'y en a pas quand on s'inscrit en auditeur libre)*

- **Pour un départ dans un pays germanophone**, suivez les **TD de langue** en allemand et obtenez au minimum 12/20 au premier et au second semestre de l'année en cours.
- **Pour un départ en Espagne**, suivez les **TD de langue** en espagnol et obtenez au minimum 12/20 au premier et au second semestre de l'année en cours (**attention débutants non acceptés**).
- **Pour l'Italie et le Portugal**, une bonne connaissance de la langue est requise (prenez contact avec le secrétariat pour plus d'informations : droit-erasmus@unistra.fr).

Si vous avez le TOEFL ou l'IELTS, prenez contact avec les responsables Erasmus avant le début des campagnes de candidature (droit-erasmus@unistra.fr).

Comment candidater

Les candidatures se font en ligne, **le lien vous sera donné ultérieurement par email**. Il faudra :

- Candidater en ligne,
- Imprimer le pdf de votre candidature et nous le retourner à la date indiquée (en février) avec les pièces demandées.

Les candidatures sont ensuite étudiées et classées par une commission au sein de la faculté de droit.

Par ailleurs, vous ne pouvez pas prétendre à un départ en cas de réorientation que ce soit dans la filière Droit ou AES.

PARTIR EN ERASMUS+

Déroulement des démarches : préparez votre départ de manière active

- Dès la rentrée universitaire de l'année qui précède votre départ, communiquez au secrétariat (droit-erasmus@unistra.fr) votre email afin d'être tenu(e) informé(e) des réunions à venir et du commencement de la campagne de candidature.
- **Pensez à mettre cette adresse email dans vos contacts** afin que les messages vous parviennent et ne finissent pas dans vos indésirables ou « spams ».
- Profitez du premier semestre pour choisir la ou les universités où vous souhaiteriez effectuer une mobilité, consultez la documentation directement sur le site de l'université d'accueil. Elles ont généralement des liens dédiés aux étudiants Erasmus. **Il convient aussi de vérifier la faisabilité financière de votre projet.**

Sélection

Attention, la sélection est opérée par la faculté de droit, elle **ne sera définitive que si vous validez l'année précédant votre départ sans passer par la session de rattrapage** et si vous obtenez les notes de langues adéquates.

Par ailleurs, dans certains cas, les universités d'accueil peuvent exiger de vous des conditions supplémentaires (test de langue par exemple).

Seront pris en considération :

- **Les notes obtenues** dans les cours disciplinaires de langues,
- **Le dossier universitaire** et notamment la moyenne générale obtenue lors de tous les semestres antérieurs,
- **La motivation** des candidats.

La Commission ERASMUS se réserve le droit d'examiner les cas particuliers.

Une fois la sélection opérée, vous serez convié(e), par email, à une réunion essentielle au cours de laquelle vous connaîtrez le résultat de la délibération de la commission. **Votre présence à cette réunion est impérative.**

La sélection ne sera définitive que si vous validez votre année sans passer par la session de rattrapage et si vous remplissez les critères de langue au second semestre.

Si votre départ est confirmé, vous remplirez un **contrat de mobilité** et un **contrat pédagogique** (ou learning agreement). Ce contrat pédagogique indiquera les différentes matières que vous souhaitez suivre à l'étranger pour un volume annuel de 60 ECTS ou 300 h et semestriel de 30 ECTS (ou 240 h). Il devra être approuvé par le responsable pédagogique du service des relations internationales.

C'est lors de cette réunion que nous vous expliquerons comment candidater aux **différentes bourses** proposées lors d'un départ en mobilité.

L'université partenaire prendra contact avec vous (en général par le biais d'un email ou éventuellement par courrier). Vous devrez remplir des dossiers de pré-inscription (**attention aux dates limites imposées par l'université d'accueil**). Mais vous pourrez tout à fait vous rendre sur le site de votre université d'accueil sans attendre pour remplir les dossiers de candidature. **Si 1,5 mois après avoir été nommé(e), vous n'avez toujours rien reçu de votre université d'accueil, indiquez le nous : droit-erasmus@unistra.fr.**

Il est de votre responsabilité de remplir correctement les documents de votre université d'accueil et de respecter les dates limites qu'elle vous impose.

L'université d'accueil se charge de vous informer sur les logements. Nous n'intervenons pas dans ce domaine.

Attention : *une fois nommé(e), vous prenez l'engagement moral de partir dans l'université d'accueil (sauf cas de force majeure : échec aux examens ou aux conditions de langue). Il en va de la crédibilité de notre université auprès de nos partenaires et du respect envers vos camarades qui auraient souhaité partir et qui n'ont pu être sélectionnés faute de place.*

Validation de votre année à l'étranger

Vous aurez choisi un certain nombre de matières pour un minimum de 60 ECTS à l'année (30 ECTS pour les étudiants qui ne partent qu'un seul semestre). Pour chaque matière figurant dans votre contrat pédagogique vous devrez obtenir une note.

Le nombre d'ECTS n'entre en ligne de compte que pour le choix des matières.

Concernant la validation de votre année nous ferons la moyenne générale de l'ensemble des notes obtenues (en dessous et au-dessus de la moyenne). Si vous obtenez une moyenne compensée de 10/20 (sur le semestre pour ceux qui ne partent qu'un semestre, sur l'année pour ceux qui partent à l'année), vous validez votre semestre ou votre année et obtenez les 30 ou 60 ECTS afférents.

Par exemple : un étudiant de Licence 3 Droit est parti une année en Erasmus+, il a choisi 5 matières à 14 ECTS (70 ECTS au total).

Il remplit donc la première condition puisqu'il a choisi un nombre de matières représentant au minimum 60 ECTS.

Pour la validation de son année, nous calculerons sa moyenne générale.

Imaginons qu'il ait eu l'équivalent de 8/20 dans la matière A, 15/20 dans la matière B, 12/20 dans la matière C, 11/20 dans la matière D et 9/20 dans la matière E.

Sa moyenne générale est de 11/20, donc supérieure à 10/20, il valide sa Licence 3 et obtient les 60 ECTS afférents à cette année.

La transcription des notes est effectuée à partir de tableaux de conversion qui sont révisés chaque année en fonction des équivalences avec les notes ECTS qui nous sont fournies par les universités d'accueil. **Il n'y a donc pas de corrélation mathématique entre les notes obtenues à l'étranger et leur conversion française.** Toutefois lorsque vous obtenez la moyenne votre université d'accueil, la note sera également supérieur ou égale à 10 dans le système français.

Bourses ou aides financières

Bourse Erasmus+ (Europe)

Ces bourses de l'Union européenne sont réservées aux étudiants effectuant des études ou un stage dans un pays participant au programme Erasmus. Elles sont attribuées dans la limite des crédits alloués par l'Agence nationale.

Pour les montants cf. lien ci-après :

<http://www.unistra.fr/index.php?id=19413>

Attention seule la période effective de mobilité est considérée (date de début des cours et date de fin des cours, examens inclus).

Il n'y a pas de démarche spécifique à effectuer, la candidature à la mobilité, vaut également demande de bourse.

Aide à la Mobilité Internationale (AMI)

L'allocation d'Aide à la Mobilité Internationale (AMI) concerne les étudiants effectuant des études à l'étranger et bénéficiaires d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux (boursiers échelon 0 à 7) ou bénéficiaires d'une aide d'urgence annuelle, octroyées par le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS).

Pour en savoir plus sur le dispositif cliquez [ici](#)

Le lien pour la candidature 2017-2018 vous sera transmis fin juin.

Attention : n'oubliez pas de candidater à la bourse CROUS avant la date de clôture afin de pouvoir obtenir votre notification CROUS dans les temps. Il sera indispensable pour votre candidature AMI.

Bourse villes jumelles de la ville de Strasbourg

Si vous effectuez une mobilité étude ou stage d'une durée minimale de 3 mois dans l'une des villes jumelles de la Ville de Strasbourg : Dresde, Leicester, vous pouvez bénéficier de la bourse Villes Jumelles de la Ville de Strasbourg.

Le montant maximum des bourses varie en fonction de la destination :

- Dresden 1 000 €
- Leicester 1 000 €

Conditions

- être inscrit à l'Université de Strasbourg pour 2015/2016 et/ou 2016/2017,
- au moment du départ, être en L1 ou L2 d'un double-diplôme ou bien être au minimum en L3 (ou équivalent),
- effectuer une mobilité d'au moins 3 mois dans l'une des villes jumelles de Strasbourg,
- suivre à l'étranger des études ou un stage obligatoire reconnu(es) dans le cadre de votre cursus,
- effectuer leur départ à l'étranger entre septembre 2014 et décembre 2015.

Le montant est forfaitaire et attribué pour la totalité du séjour.

Le lien pour la candidature 2017-2018 vous sera transmis fin juin.

Bourses de mobilité Idex

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Initiative d'excellence (IdEx), l'Université de Strasbourg veut, à travers ce programme, encourager et soutenir ses étudiants qui choisissent volontairement de s'ouvrir sur le monde et de poursuivre leurs cursus universitaires au sein de l'un de ses 700 établissements partenaires.

Le montant individuel d'une bourse Idex est de 400 euros par mois pour la durée réelle de la mobilité.

Les composantes (facultés) présélectionneront leurs candidats en fonction de leurs résultats académiques.

Bourse Boussole de la Région Alsace (toutes destinations)

Bourse de la Région Alsace *, elle s'adresse aux étudiants âgés de moins de 26 ans, inscrits en L3, M1 ou M2 dans un établissement d'Alsace, souhaitant réaliser des études ou un stage validé(s) dans un pays dont ils ne sont pas ressortissants.

- Le forfait « études » s'élève à 800€ pour une durée minimum de 16 semaines d'études

Consultez les modalités sur le lien suivant : <http://boussole.region-alsace.eu>.

Départ

Un à deux mois après votre arrivée dans l'université d'accueil, vous devrez nous **informer de toute modification apportée à votre contrat pédagogique (learning agreement)** initial en vue de l'approbation par le responsable pédagogique du service des relations internationales (formulaire intitulé « modifications au contrat pédagogique »).

N'oubliez pas

Avant de partir :

- D'effectuer ou de demander à une tierce personne d'accomplir, **dès fin-juillet**, vos **formalités d'inscription à l'Université de Strasbourg**,
- De passer à la Sécurité Sociale pour y retirer la **carte européenne d'assurance maladie** (pour cela il faudra que vous soyez déjà réinscrit à la Faculté car vous devrez présenter votre nouveau certificat de scolarité),
- De candidater aux bourses ou aides financières auxquelles vous auriez droit

Le moment venu (pour les étudiants ayant opté pour un séjour d'un semestre à l'étranger) : **de vous inscrire pédagogiquement dès la rentrée universitaire pour le semestre 2.**

Dans ce cas, vous passerez les examens correspondant aux enseignements du semestre passé à Strasbourg dans les conditions habituelles de la Licence ou du Master (voir organisation des examens de Licence ou de Master).

En rentrant : de compléter le rapport final pour l'Agence Erasmus et de valider votre carnet de voyage en ligne pour le Conseil Régional si vous avez obtenu une aide de ces deux organismes. Le rapport final devra être accompagné d'une **attestation de présence précisant la date du début des cours et la date du dernier examen passé**. Aucune rature sur ces documents ne sera tolérée.



Erasmus 2017/2018

Possibilités de départ des étudiants de la faculté de droit

Pays	Ville	Etablissement	Code Erasmus	Nombre de places	Site Internet	Filière	Niveau
Allemagne	Berlin	Freie Universität Berlin	D BERLIN01	2	http://www.fu-berlin.de	droit et AES	L3 et M1
Allemagne	Berlin	Humboldt-Universität zu Berlin	D BERLIN13	2	http://www.hu-berlin.de	droit	L3 et M1
Allemagne	Bielefeld	Universität Bielefeld	D BIELEFE01	1	http://www.uni-bielefeld.de	droit	L3 et M1
Allemagne	Bonn	Rheinische Friedrich-Wilhelms-Universität Bonn	D BONN01	3	http://www.uni-bonn.de	droit	L3 et M1
Allemagne	Dresden	Technische Universität Dresden	D DRESDEN02	1	http://www.tu-dresden.de	droit	L3 et M1
Allemagne	Freiburg	Albert-Ludwigs-Universität Freiburg im Breisgau	D FREIBUR01	4	http://www.uni-freiburg.de	droit	L3 et M1
Allemagne	Hamburg	Universität Hamburg	D HAMBURG01	2	http://www.uni-hamburg.de	droit	L3 et M1
Allemagne	Hannover	Gottfried Wilhelm Leibniz Universität Hannover	D HANNOVE01	2	http://www.uni-hannover.de	droit	L3 et M1
Allemagne	Heidelberg	Ruprecht-Karls-Universität Heidelberg	D HEIDELB01	5	http://www.uni-heidelberg.de	droit	L3 et M1
Allemagne	Kiel	Christian-Albrechts-Universität zu Kiel	D KIEL01	3	http://www.uni-kiel.de	droit	L3 et M1
Allemagne	Konstanz	Universität Konstanz	D KONSTAN01	2	http://www.uni-konstanz.de	droit	L3 et M1
Allemagne	Münster	Westfälische Wilhelms-Universität Münster	D MUNSTER01	1	http://www.uni-muenster.de	droit	L3 et M1
Allemagne	Osnabrück	Universität Osnabrück	D OSNABRU01	2	http://www.uni-osnabrueck.de	droit	L3 et M1
Allemagne	Saarbrücken	Universität des Saarlandes	D SAARBRU01	2	http://www.uni-saarland.de	droit et AES	L3 et M1
Autriche	Innsbruck	Leopold-Franzens-Universität Innsbruck	A INNSBRU01	3	http://www.uibk.ac.at	droit	L3 et M1
Autriche	Linz	Johannes-Kepler-Universität Linz	A LINZ01	1	http://www.jku.at	droit	L3 et M1
Belgique	Hasselt	Hogeschool PXL	B HASSELT22	2	http://www.pxl.be	AES	L3 et M1
Belgique	Leuven	Katholieke Universiteit Leuven	B LEUVEN01	5	http://www.kuleuven.be	droit	M1 uniquement
Bulgarie	Blagoevgrad	Ugozapaden Universitet 'Neophit Rilski'	BG BLAGOEV02	1	http://en.swu.bg/	droit	L3 et M1
Bulgarie	Ruse	Angel Kanchev University of Ruse	BG ROUSSE01	1	http://www.uni-ruse.bg	droit	L3 et M1
Bulgarie	Sofia	Sofiiski Universitet 'Sveti Kliment Ohridski'	BG SOFIA06	1	https://www.uni-sofia.bg/index.php/eng	droit	L3 et M1
Chypre	Nicosia	Panepistimio Kyprou	CY NICOSIA01	1	http://www.ucy.ac.cy/en/	droit	L3 et M1
Chypre	Nicosia	University of Nicosia	CY NICOSIA14	1	http://www.unic.ac.cy	droit	L3 et M1

Danemark	Århus	Århus Universitet	DK ARHUS01	1	http://www.au.dk/en/	droit	M1 uniquement
Espagne	Alcalá de Henares	Universidad de Alcalá	E ALCAL-H01	2	http://www.uah.es	droit et AES	L3 et M1
Espagne	Alicante	Universidad de Alicante	E ALICANT01	1	http://www.ua.es	droit	L3 et M1
Espagne	Barcelona	Universitat Autònoma de Barcelona	E BARCELO02	2	http://www.uab.es	droit	L3 et M1
Espagne	Barcelona	Universitat de Barcelona	E BARCELO01	3	http://www.ub.edu	droit	L3 et M1
Espagne	Barcelona	Universitat Ramon Llull	E BARCELO16	2	http://www.url.es	droit et AES	L3 et M1
Espagne	Bilbao	Universidad de Deusto	E BILBAO02	2	http://www.deusto.es	droit	L3 et M1
Espagne	Madrid	Universidad Autónoma de Madrid	E MADRID04	1	http://www.uam.es	droit	L3 et M1
Espagne	Madrid	Universidad Complutense de Madrid	E MADRID03	2	http://www.ucm.es	droit	L3 et M1
Espagne	Madrid	Universidad Pontificia Comillas de Madrid	E MADRID02	2	http://www.upcomillas.es	droit	L3 et M1
Espagne	Santiago de Compostela	Universidad de Santiago de Compostela	E SANTIAGO01	2	http://www.usc.es	droit	L3 et M1
Finlande	Helsinki	Helsingin Yliopisto	SF HELSINK01	3	https://www.helsinki.fi/en	droit	L3 et M1
Grèce	Komotini	Dimokritio Panepistimio Thrakis	G KOMOTIN01	2	http://duth.gr/index.en.shtml	droit	L3 et M1
Grèce	Thessaloniki	Aristoteleio Panepistimio Thessalonikis	G THESSAL01	2	http://www.auth.gr/en	droit	L3 et M1
Hongrie	Győr	Széchenyi István Egyetem	HU GYOR01	1	http://uni.sze.hu/en_GB/home	droit	L3 et M1
Irlande	Cork	University College Cork	IRLCORK01	8	http://www.ucc.ie	droit et AES	L3 et M1
Irlande	Dublin	Trinity College Dublin	IRLDUBLIN01	6	http://www.tcd.ie	droit	L3 et M1
Irlande	Dublin	University College Dublin	IRLDUBLIN02	4	http://www.ucd.ie	droit	L3 et M1
Irlande	Maynooth, Co. Kildare.	National University of Ireland, Maynooth	IRLMAYNOOT01	2	http://www.nuim.ie	droit	L3 et M1
Italie	Bologna	Università degli Studi di Bologna 'Alma Mater Studiorum'	I BOLOGNA01	2	http://www.unibo.it	droit	L3 et M1
Italie	Ferrara	Università degli studi di Ferrara	I FERRARA01	2	http://www.unife.it	droit	L3 et M1
Italie	Firenze	Università degli studi di Firenze	I FIRENZE01	2	http://www.unifi.it	droit	L3 et M1
Italie	Padova	Università degli Studi di Padova	I PADOVA01	2	http://www.unipd.it	droit	L3 et M1
Italie	Roma	Libera Università Internazionale degli Studi Sociali (LUISS) 'Guido Carli'	I ROMA03	2	http://www.luiss.it	droit	L3 et M1
Italie	Salerno	Università degli Studi di Salerno	I SALERNO01	1	http://www.unisa.it	droit	L3 et M1
Italie	Siena	Università degli Studi di Siena	I SIENA01	1	http://www.unisi.it	droit	L3 et M1
Italie	Trieste	Università degli studi di Trieste	I TRIESTE01	1	http://www.univ.trieste.it	droit	L3 et M1
Italie	Venezia	Università degli Studi 'Ca' Foscari' di Venezia	I VENEZIA01	2	http://www.unive.it	droit	L3 et M1
Lituanie	Vilnius	Mykolo Romerio Universitetas	LT VILNIUS06	2	http://www.mruni.eu/en/	droit	L3 et M1

Luxembourg	Luxembourg	Université du Luxembourg	LUXLUX-VIL01	5	http://www.uni.lu	droit	L3 et M1
Norvège	Bergen	Universitetet i Bergen	N BERGEN01	3	http://www.uib.no/en	droit	L3 et M1
Norvège	Oslo	Universitetet i Oslo	N OSLO01	2	http://www.uio.no/english/	droit	L3 et M1
Pays-Bas	Leiden	Universiteit Leiden	NL LEIDEN01	2	http://www.leiden.edu/	droit	L3 et M1
Pays-Bas	Nijmegen	Radboud Universiteit Nijmegen	NL NIJMEGE01	2	http://www.ru.nl/english/	droit	L3 et M1
Pologne	Kraków	Uniwersytet Jagielloński	PL KRAKOW01	1	http://www.en.uj.edu.pl/en	droit	L3 et M1
Pologne	Warszawa	Uniwersytet Warszawski	PL WARSZAW01	2	http://en.uw.edu.pl/	droit	L3 et M1
Pologne	Wroclaw	Uniwersytet Wroclawski	PL WROCLAW01	2	https://international.uni.wroc.pl/en	droit	L3 et M1
Portugal	Coimbra	Universidade de Coimbra	P COIMBRA01	2	http://www.uc.pt	droit	L3 et M1
Portugal	Lisboa	Universidade de Lisboa	P LISBOA109	2	http://www.ulisboa.pt/	droit	L3 et M1
Portugal	Porto	Universidade do Porto	P PORTO02	1	http://www.up.pt	droit	L3 et M1
Roumanie	Bucuresti	Universitatea din Bucuresti	RO BUCURES09	1	http://www.unibuc.ro/e/	droit	L3 et M1
Royaume Uni	Aberdeen	University of Aberdeen	UK ABERDEE01	3	http://www.abdn.ac.uk	droit et AES	L3 et M1
Royaume Uni	Birmingham	University of Birmingham	UK BIRMING02	6	http://www.bham.ac.uk	droit	L3 et M1
Royaume Uni	Brighton	University of Sussex	UK BRIGHTO01	1	http://www.sussex.ac.uk	droit	L3 et M1
Royaume Uni	Exeter	University of Exeter	UK EXETER01	2	http://www.exeter.ac.uk	droit	L3 et M1
Royaume Uni	Glasgow	University of Glasgow	UK GLASGOW01	4	http://www.gla.ac.uk	droit et AES	L3 et M1
Royaume Uni	Kingston-Upon-Thames	Kingston University	UK KINGSTO01	2	http://www.kingston.ac.uk	droit	L3 et M1
Royaume Uni	Leicester	University of Leicester	UK LEICEST01	10	http://www.le.ac.uk	droit	L3 et M1
Royaume Uni	London	King's College London, University of London	UK LONDON017	5	http://www.kcl.ac.uk	droit	L3 et M1
Royaume Uni	Norwich	University of East Anglia	UK NORWICH01	4	http://www.uea.ac.uk	droit	L3 et M1
Royaume Uni	Ormskirk	Edge Hill University	UK ORMSKIR01	2	http://www.edgehill.ac.uk	droit	L3 et M1
Royaume Uni	Salford	University of Salford	UK SALFORD01	2	http://www.salford.ac.uk	droit	L3 et M1
Slovaquie	Bratislava	Univerzita Komenského v Bratislave	SK BRATISL02	2	http://staryweb.uniba.sk/index.php?id=921	droit	L3 et M1
Slovaquie	Trnava	Trnavská Univerzita v Trnave	SK TRNAVA01	2	http://www.truni.sk	droit	L3 et M1
Slovénie	Ljubljana	Univerza v Ljubljani	SI LJUBLJA01	2	http://www.uni-lj.si/eng/	droit	L3 et M1
Suède	Linköping	Linköpings universitet	S LINKOPI01	5	http://www.liu.se	droit et AES	L3 et M1
Suède	Stockholm	Stockholms universitet	S STOCKHO01	2	http://www.su.se/english/	droit	L3 et M1
Suède	Uppsala	Uppsala universitet	S UPPSALA01	2	http://www.uu.se/en/	droit	L3 et M1
Tchèque, Rép.	Praha	Univerzita Karlova v Praze	CZ PRAHA07	1	http://www.cuni.cz/UKEN-1.html	droit	L3 et M1
Turquie	Ankara	Bilkent Üniversitesi	TR ANKARA07	2	http://www.bilkent.edu.tr	droit	L3 et M1
Turquie	Istanbul	Galatasaray Üniversitesi	TR ISTANBU02	2	http://www.gsu.edu.tr/fr/	droit	L3 et M1
Turquie	Istanbul	Istanbul Üniversitesi	TR ISTANBU03	2	http://www.istanbul.edu.tr/en/	droit et AES	L3 et M1
Turquie	Istanbul	Yeditepe Üniversitesi	TR ISTANBU21	1	http://www.yeditepe.edu.tr/?&language_id=2	droit	L3 et M1

Règlement des examens de Licence AES* s'appliquant aux étudiants désirant passer une année dans une université étrangère dans le cadre d'un programme d'échange

**Approuvé par le conseil de faculté du 30 juin 2015
et par la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) de l'Université le 06 juillet 2015*

Dispositions particulières relatives aux étudiants poursuivant leur année d'études dans le cadre d'un programme d'échange (Erasmus+ ou autres)

Modalités administratives - séjour d'un semestre (les étudiants étant en stage au second semestre)

- L'étudiant constitue, avant son départ, un contrat pédagogique (ou learning agreement) indiquant chacune des matières (intitulé, volume horaire et/ou crédits ECTS : European Credit Transfert System) dont il suivra l'enseignement à l'étranger.
- Les enseignements suivis à l'étranger doivent représenter 30 crédits ECTS ou l'équivalent d'environ 240 heures d'enseignements.
- Le contrat pédagogique est soumis au responsable pédagogique du service des relations internationales.
- Le « transcript of records » (relevé de notes obtenu dans l'université d'accueil) fait l'objet d'un arrêté décanal déterminant les matières dont l'étudiant demande la validation.

Modalité d'obtention du diplôme de Licence AES- séjour d'un semestre (stage oblige)

- Au titre de chacun des enseignements suivis à l'étranger dont la validation est demandée, l'étudiant doit justifier d'une évaluation établie par l'université étrangère fréquentée.
- Cette évaluation est convertie par le jury d'admission de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion en note sur 20.
- Est déclaré admis, l'étudiant qui valide le semestre passé à l'étranger (en obtenant une moyenne générale compensée d'au moins 10/20 ce qui lui confère les 30 ECTS afférents au semestre) et le semestre passé à Strasbourg dans les conditions prévues par le règlement des examens de Licence AES.
- Les relevés de notes de Licence AES font état des matières passées à l'étranger (semestre 1) et des unités d'enseignements passées à Strasbourg (semestre 2).
- Le cas échéant, la session de rattrapage pour les épreuves passées à l'étranger a lieu dans les conditions fixées par l'université d'accueil.
- Le cas échéant, la session de rattrapage pour les épreuves passées à Strasbourg a lieu dans les conditions habituelles prévues par le règlement de Licence AES.

Règlement des examens de Master 1 AES* s'appliquant aux étudiants désirant passer une année dans une université étrangère dans le cadre d'un programme d'échange

**Approuvé par le conseil de faculté du 30 juin 2015
et par la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) de l'Université le 06 juillet 2015*

Dispositions particulières relatives aux étudiants poursuivant leur année d'études dans le cadre d'un programme d'échange (Erasmus+ ou autres)

Modalités administratives – séjour d'une année

- L'étudiant constitue, avant son départ, un contrat pédagogique (ou learning agreement) indiquant chacune des matières (intitulé, volume horaire et/ou crédits ECTS : European Credit Transfert System) dont il suivra l'enseignement à l'étranger.
- Les enseignements suivis à l'étranger doivent représenter 60 crédits ECTS ou l'équivalent d'environ 300 heures d'enseignements.
- Le contrat pédagogique est soumis au responsable pédagogique du service des relations internationales.
- Le « transcript of records » (relevé de notes obtenu dans l'université d'accueil) fait l'objet d'un arrêté décanal déterminant les matières dont l'étudiant demande la validation.

Modalité d'obtention du diplôme de Master 1 AES- séjour d'une année

- Au titre de chacun des enseignements suivis à l'étranger dont la validation est demandée, l'étudiant doit justifier d'une évaluation établie par l'université étrangère fréquentée.
- Cette évaluation est convertie par le jury d'admission de la Faculté de Droit, de Sciences Politiques et de Gestion en note sur 20.
- Est déclaré admis, l'étudiant qui obtient une moyenne générale compensée d'au moins 10/20. Il obtient ainsi le nombre d'ECTS correspondant à l'année en cours soit 60 ECTS.
- Le relevé de notes de Master 1 AES fait état des matières passées à l'étranger (semestres 1 et 2).
- Le cas échéant, la session de rattrapage pour les épreuves passées à l'étranger a lieu dans les conditions fixées par l'université d'accueil.

En cas d'interruption de la mobilité

- Est déclaré admis, l'étudiant qui valide le semestre passé à l'étranger (en obtenant une moyenne générale compensée d'au moins 10/20 ce qui lui confère les 30 ECTS afférents au semestre) et le semestre passé à Strasbourg dans les conditions prévues par le règlement des examens de Master 1 AES.
- Les relevés de notes de Master 1 AES font état des matières passées à l'étranger (semestre 1) et des unités d'enseignements passées à Strasbourg (semestre 2).
- Le cas échéant, la session de rattrapage pour les épreuves passées à l'étranger a lieu dans les conditions fixées par l'université d'accueil.
- Le cas échéant, la session de rattrapage pour les épreuves passées à Strasbourg a lieu dans les conditions habituelles prévues par le règlement de Master 1 AES.

Règlement des examens de Licence en droit* s'appliquant aux étudiants désirant passer une année dans une université étrangère dans le cadre d'un programme d'échange

**Approuvé par le conseil de faculté du 30 juin 2015
et par la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) de l'Université le 06 juillet 2015*

Dispositions particulières relatives aux étudiants poursuivant leur année d'études dans le cadre d'un programme d'échange (Erasmus+ ou autres)

Modalités administratives – séjour d'une année

- L'étudiant constitue, avant son départ, un contrat pédagogique (ou learning agreement) indiquant chacune des matières (intitulé, volume horaire et/ou crédits ECTS : European Credit Transfert System) dont il suivra l'enseignement à l'étranger.
- Les enseignements suivis à l'étranger doivent représenter 60 crédits ECTS ou l'équivalent d'environ 300 heures d'enseignements.
- Le contrat pédagogique est soumis au responsable pédagogique du service des relations internationales.
- Le « transcript of records » (relevé de notes obtenu dans l'université d'accueil) fait l'objet d'un arrêté décanal déterminant les matières dont l'étudiant demande la validation.

Modalité d'obtention du diplôme de Licence en droit- séjour d'une année

- Au titre de chacun des enseignements suivis à l'étranger dont la validation est demandée, l'étudiant doit justifier d'une évaluation établie par l'université étrangère fréquentée.
- Cette évaluation est convertie par le jury d'admission de la Faculté de Droit, de Sciences Politiques et de Gestion en note sur 20.
- Est déclaré admis, l'étudiant qui obtient une moyenne générale compensée d'au moins 10/20. Il obtient ainsi le nombre d'ECTS correspondant à l'année en cours soit 60 ECTS.
- Le relevé de notes de Licence en droit fait état des matières passées à l'étranger (sem. 1 et 2).
- Le cas échéant, la session de rattrapage pour les épreuves passées à l'étranger a lieu dans les conditions fixées par l'université d'accueil.

En cas d'interruption de la mobilité

- Est déclaré admis, l'étudiant qui valide le semestre passé à l'étranger (en obtenant une moyenne générale compensée d'au moins 10/20 ce qui lui confère les 30 ECTS afférents au semestre) et le semestre passé à Strasbourg dans les conditions prévues par le règlement des examens de Licence en droit.
- Les relevés de notes de Licence en droit font état des matières passées à l'étranger (semestre 1) et des unités d'enseignements passées à Strasbourg (semestre 2).
- Le cas échéant, la session de rattrapage pour les épreuves passées à l'étranger a lieu dans les conditions fixées par l'université d'accueil.
- Le cas échéant, la session de rattrapage pour les épreuves passées à Strasbourg a lieu dans les conditions habituelles prévues par le règlement de Licence en droit.

Règlement des examens de Master 1 en droit* s'appliquant aux étudiants désirant passer une année dans une université étrangère dans le cadre d'un programme d'échange

**Approuvé par le conseil de faculté du 30 juin 2015
et par la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) de l'Université le 06 juillet 2015*

Dispositions particulières relatives aux étudiants poursuivant leur année d'études dans le cadre d'un programme d'échange (Erasmus+ ou autres)

Modalité administratives – séjour d'une année

- L'étudiant constitue, avant son départ, un contrat pédagogique (ou learning agreement) indiquant chacune des matières (intitulé, volume horaire et/ou crédits ECTS : European Credit Transfert System) dont il suivra l'enseignement à l'étranger.
- Les enseignements suivis à l'étranger doivent représenter 60 crédits ECTS ou l'équivalent d'environ 300 heures d'enseignements.
- Le contrat pédagogique est soumis au responsable pédagogique du service des relations internationales.
- Le « transcript of records » (relevé de notes obtenu dans l'université d'accueil) fait l'objet d'un arrêté décanal déterminant les matières dont l'étudiant demande la validation.

Modalité d'obtention du diplôme de Master 1 en droit- séjour d'une année

- Au titre de chacun des enseignements suivis à l'étranger dont la validation est demandée, l'étudiant doit justifier d'une évaluation établie par l'université étrangère fréquentée.
- Cette évaluation est convertie par le jury d'admission de la Faculté de Droit, de Sciences Politiques et de Gestion en note sur 20.
- Est déclaré admis, l'étudiant qui obtient une moyenne générale compensée d'au moins 10/20. Il obtient ainsi le nombre d'ECTS correspondant soit 60 ECTS.
- Le relevé de notes de Master 1 en droit fait état des matières passées à l'étranger (sem. 1 et 2).
- Le cas échéant, la session de rattrapage pour les épreuves passées à l'étranger a lieu dans les conditions fixées par l'université d'accueil.

En cas d'interruption de la mobilité

- Est déclaré admis, l'étudiant qui valide le semestre passé à l'étranger (en obtenant une moyenne générale compensée d'au moins 10/20 ce qui lui confère les 30 ECTS afférents au semestre) et le semestre passé à Strasbourg dans les conditions prévues par le règlement des examens de Master 1 en droit.
- Les relevés de notes de Master 1 en droit font état des matières passées à l'étranger (semestre 1) et des unités d'enseignements passées à Strasbourg (semestre 2).
- Le cas échéant, la session de rattrapage pour les épreuves passées à l'étranger a lieu dans les conditions fixées par l'université d'accueil.
- Le cas échéant, la session de rattrapage pour les épreuves passées à Strasbourg a lieu dans les conditions habituelles prévues par le règlement de Master 1 en droit.

Départs hors Europe

**Accords et réseaux
internationaux**

Avant toute candidature pour un départ hors Europe, il est indispensable de rencontrer **M. Jean-Lapousterle (Vice-Doyen, Relations Internationales) lors de ces permanences (ces dernières sont indiquées sur la porte du bureau 115 et sur le lien ci-après : <http://droit.unistra.fr/international/>) afin de vérifier la faisabilité de votre projet d'études au sein de l'université ou des universités qui vous intéressent.**

En effet, certaines universités ne sont accessibles qu'aux étudiants partant dans le cadre d'un Master 1.

Ces universités sont toutefois vivement conseillées aux étudiants souhaitant effectuer une 2ème mention de Master 1 en raison du peu de matières juridiques dispensées en leur sein d'où le problème de validation rencontré au retour.

BOURSES ET AIDES FINANCIÈRES

Bourse Unistra

Proposée par l'Université de Strasbourg, la bourse Unistra a pour objectif de promouvoir la mobilité de stage ou d'études lorsqu'elle n'est pas obligatoire dans le cadre du cursus. Elle concerne les destinations suivantes:

- de l'Australie, du Canada, des États-Unis et du Japon
- du Brésil, du Chili, de la Chine, de la Colombie, de la Corée, de l'Inde, du Mexique, de la Russie

Pour en savoir plus sur le dispositif <http://www.unistra.fr/index.php?id=19413>

Le lien pour la candidature 2017-2018 vous sera transmis fin juin.

Aide à la Mobilité Internationale (AMI)

L'allocation d'Aide à la Mobilité Internationale (AMI) concerne les étudiants effectuant des études à l'étranger et bénéficiaires d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux (boursiers échelon 0 à 7) ou bénéficiaires d'une aide d'urgence annuelle, octroyées par le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS).

Pour en savoir plus sur le dispositif <http://www.unistra.fr/index.php?id=19413>

Le lien pour la candidature 2017-2018 vous sera transmis fin juin.

N'oubliez pas de candidater à la bourse CROUS avant la date de clôture afin de pouvoir obtenir votre notification CROUS dans les temps. Il sera indispensable pour votre candidature AMI.

Bourses de mobilité Idex

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Initiative d'excellence (IdEx), l'Université de Strasbourg veut, à travers ce programme, encourager et soutenir ses étudiants qui choisissent volontairement de s'ouvrir sur le monde et de poursuivre leurs cursus universitaires au sein de l'un de ses 700 établissements partenaires.

Le montant individuel d'une bourse Idex est de 400 euros par mois pour la durée réelle de la mobilité.

Les composantes (facultés) présélectionneront leurs candidats en fonction de leurs résultats académiques.

Bourse villes jumelles de la ville de Strasbourg

Si vous effectuez une mobilité étude ou stage d'une durée minimale de 3 mois dans l'une des villes jumelles de la Ville de Strasbourg : Boston, Ramat-Gan vous pouvez bénéficier de la bourse Villes Jumelles de la Ville de Strasbourg.

Le montant maximum des bourses varie en fonction de la destination :

- Boston 2 000 €
- Ramat-Gan 1 500 €

Conditions

- être inscrit à l'Université de Strasbourg pour 2016/2017 et/ou 2017/2018,
- au moment du départ, être en L1 ou L2 d'un double-diplôme ou bien être au minimum en L3 (ou équivalent),
- effectuer une mobilité d'au moins 3 mois dans l'une des villes jumelles de Strasbourg,
- suivre à l'étranger des études ou un stage obligatoire reconnu(es) dans le cadre de leur cursus,
- effectuer votre départ à l'étranger entre septembre 2017 et décembre 2018.

Le montant est forfaitaire et attribué pour la totalité du séjour.

Le lien pour la candidature 2017-2018 vous sera transmis fin juin.

Bourse Boussole de la Région Alsace (toutes destinations)

Bourse de la Région Alsace *, elle s'adresse aux étudiants âgés de moins de 26 ans, inscrits en L3, M1 ou M2 dans un établissement d'Alsace, souhaitant réaliser des études ou un stage validé(s) dans un pays dont ils ne sont pas ressortissants.

- Le forfait « études » s'élève à 800€ pour une durée minimum de 16 semaines d'études

Pour en savoir plus cliquez sur le lien suivant : <http://boussole.region-alsace.eu>.



CANADA

Accord bilatéral avec l'Université Laval (Québec)

La Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion a signé un accord bilatéral avec l'Université Laval (Québec).

Cet accord est destiné aux étudiants désirant effectuer une 3^{ème} année de Licence en droit ou une 1^{ère} année de Master 1 en droit.

La sélection des dossiers étant rigoureuse, il vous faut un dossier académique solide (entre 11 et 13 de moyenne sur tous vos semestres antérieurs).

Caractéristiques

- Vous prenez une inscription à l'Université de Strasbourg et vous payez vos droits d'inscription avant votre départ.
- Vous ne payez pas de droits d'inscription dans l'université d'accueil.
- Votre période d'études est entièrement validée à votre retour, sous réserve de l'accord des autorités de la Faculté avant votre départ et de la réussite aux examens.

Contraintes

- Il faut chercher vous-même le moyen d'obtenir une bourse afin d'assurer les frais de transport et de séjour au Québec.

Candidater

Les candidatures se font en ligne, le lien vous sera donné ultérieurement par email. Il faudra :

- Candidater en ligne,
- Imprimer le pdf de votre candidature et nous le retourner à la date indiquée (vers début janvier) avec les pièces demandées.

Un départ dans le cadre de la filière AES est exclu.

Accords de coopération de l'Université de Strasbourg

L'Université de Strasbourg a signé des accords de coopération avec certaines universités canadiennes. Le lien ci-après vous permettra d'en connaître la liste :

<http://moveonline.u-strasbg.fr/move/moveonline/exchanges/search.php>

Pour pouvoir candidater à un départ dans l'une de ces universités, il faut que soit indiqué « **toutes composantes** » dans le ou les bandeaux grisés qui se trouvent juste en dessous du nom de l'Université.

La sélection des dossiers étant rigoureuse, il vous faut un dossier académique solide (entre 11 et 13 de moyenne sur tous vos semestres antérieurs).

Caractéristiques

- Vous prenez une inscription à l'Université de Strasbourg et vous payez vos droits d'inscription avant votre départ.
- Vous ne payez pas de droits d'inscription dans l'université d'accueil.
- Votre période d'études est entièrement validée à votre retour, sous réserve de l'accord des autorités de la Faculté avant votre départ et de la réussite aux examens.

Contraintes

Il faut chercher vous-même le moyen d'obtenir une bourse afin d'assurer les frais de transport et de séjour au Canada.

Candidater

Les candidatures se font en ligne, le lien vous sera donné ultérieurement par email.

Il faudra :

- Candidater en ligne,
- Imprimer le pdf de votre candidature et nous le retourner à la date indiquée (vers fin février) avec les pièces demandées.

L'université McGill nécessite d'avoir **une mention dans toutes les années.**

La durée du séjour peut être d'un semestre ou d'une année (deux semestres). L'université d'accueil le décide.

Programme BCI (ex-CREPUQ)

Ce programme regroupe 11 établissements universitaires du Québec. Il offre la possibilité d'étudier un ou deux semestre(s) au Québec, sur la base de l'échange d'étudiants (frais d'inscription et validation de diplôme uniquement à l'Université de Strasbourg). Il est ouvert aux étudiants de toutes composantes (sauf mentions contraires propres aux établissements partenaires et sous réserve de l'offre de formation disponible dans les établissements).

Certains établissements limitent le nombre de candidatures que l'Université de Strasbourg peut proposer. Une sélection a donc lieu si le nombre de candidats est supérieur au nombre de candidatures possibles.

Le baccalauréat québécois correspond à 4 années d'études en France (Licence et Master 1).

- 1 crédit québécois = 2 ECTS
- 1er semestre (Automne) = de Août à Décembre,
2ème semestre (Hiver) = de Janvier à Avril

C'est un programme très sélectif, une moyenne minimum est exigée pour pouvoir postuler (celle-ci varie selon les filières et les établissements : moyenne minimale de 11/20 voire 13/20 dans certains domaines).

Les étudiants sont invités à consulter le site BCI (CREPUQ) et le site des universités qui les intéressent pour prendre connaissance des conditions particulières de candidature : <http://echanges-etudiants.bci-qc.ca>.

- Une présélection est effectuée par notre Faculté,
- Une seconde sélection est effectuée par l'Université de Strasbourg.

Les étudiants sélectionnés par l'Université de Strasbourg reçoivent **courant février** un code d'accès auprès du chargé de la mobilité de la Direction des Relations Internationales pour s'inscrire sur le site de la CREPUQ. Ils remplissent et impriment le formulaire de demande de participation et le ramènent à la Direction des Relations Internationales avec les pièces indiquées en fin de formulaire (**si celles-ci ne figurent pas déjà dans le dossier de pré-candidature**), à savoir :

- formulaire de demande de participation BCI (CREPUQ) rempli en ligne, **imprimé et signé**
- photocopie de la pièce d'identité ou de l'acte de naissance
- photocopie des résultats universitaires officiels (signature et tampon de la composante)
- liste des cours actuellement suivis
- lettre de motivation (à rédiger en anglais si elle s'adresse à un établissement anglophone)
- contrat d'études avec les cours choisis, signé par l'étudiant et le responsable pédagogique du service des relations internationales de la faculté de droit
- lettre de recommandation du responsable pédagogique du service des relations internationales de la faculté de droit, du directeur d'études ou d'un enseignant-chercheur de l'Université de Strasbourg
- attestation de connaissance de la langue d'enseignement dans l'université d'accueil (si celle-ci est différente de la langue maternelle)

La Direction des Relations Internationales envoie les dossiers aux établissements partenaires, **qui font leur sélection** et répondent soit à la Direction des Relations Internationales, soit aux étudiants directement entre fin avril et fin juin selon les établissements.

Caractéristiques

- Vous prenez une inscription à l'Université de Strasbourg et vous payez vos droits d'inscription avant votre départ.
- Vous ne payez pas de droits d'inscription dans l'université d'accueil.
- Votre période d'études est entièrement validée à votre retour, sous réserve de l'accord des autorités de la Faculté avant votre départ et de la réussite aux examens.

Contraintes

- Il faut chercher vous-même le moyen d'obtenir une bourse afin d'assurer les frais de transport et de séjour.
- Il vous faudra chercher vous-même un logement au Québec.

Candidater

Les candidatures se font en ligne, **le lien vous sera donné ultérieurement par email**. Il faudra :

- Candidater en ligne,
- Imprimer le pdf de votre candidature et nous le retourner à la date indiquée (vers début janvier) avec les pièces demandées.

Liste des Universités qui participent au programme BCI (CREPUQ)

- Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)
- Bishop's University
- Université du Québec à Rimouski (UQAR)
- Université du Québec en Outaouais (UQO)
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)
- Université Laval
- Université de Sherbrooke
- Université du Québec à Montréal (UQAM)
- École nationale d'administration publique (ENAP)
- École Polytechnique Montréal
- École de technologie supérieure (ETS)

Les universités anglophones nécessitent un excellent dossier universitaire et un excellent niveau d'anglais. Il est obligatoire d'avoir le **TOEFL ou l'IELTS**. Vérifiez sur le site des universités qui vous intéressent quels sont leurs prérequis. **Le TOEFL ne se passe pas à Strasbourg au contraire de l'IELTS.**

TOEFL : <http://www.fr.toefl.eu/>

IELTS : <http://www.britishcouncil.fr/examen/ielts>

La durée du séjour peut être d'un semestre ou d'une année (deux semestres). L'université d'accueil le décide.

Dispositions pédagogiques

Votre départ est subordonné à la validation en juin de l'année dans laquelle vous êtes inscrit(e). En effet, la rentrée ayant lieu le 1er septembre, vous devrez quitter la France vers le 15/20 août.

N'oubliez pas

o Avant de partir

- D'effectuer les démarches nécessaires à l'obtention du visa et du permis de séjour ;
- D'effectuer ou de demander à une tierce personne d'accomplir, dès fin-juillet, vos formalités d'inscription à l'Université de Strasbourg ;
- De passer à la Sécurité Sociale pour y retirer le formulaire SE 401-Q-106 ;
- **Le moment venu (pour les étudiants ayant opté pour un séjour d'un semestre à l'étranger) :**

De vous inscrire pédagogiquement dès la rentrée universitaire pour le semestre 2.

Dans ce cas, vous passerez les examens correspondant aux enseignements du semestre passé à Strasbourg dans les conditions habituelles de la Licence ou du Master (voir organisation des examens de Licence ou de Master).

o En rentrant

- De valider votre carnet de voyage en ligne pour le Conseil Régional si vous avez obtenu une aide. Ce rapport devra être accompagné d'une **attestation de l'université d'accueil précisant la date du début des cours et la date de fin des examens.**



JAPON

Les étudiants devront s'inscrire aux cours d'initiation au japonais assurés par SPIRAL (<http://spiral.unistra.fr/>) et éventuellement suivre les cours du soir de l'Université Populaire Européenne (<http://www.u-populaire-europeenne.com/>) qui dispose d'un excellent enseignant de Japonais.

Caractéristiques

- Vous prenez une inscription à l'Université de Strasbourg et vous payez vos droits d'inscription avant votre départ.
- Vous ne payez pas de droits d'inscription dans l'université d'accueil.
- Des bourses sont éventuellement attribuées par le Gouvernement japonais (les documents sont fournis par l'université d'accueil).

Contraintes

- La sélection des dossiers étant rigoureuse, il vous faut un dossier académique solide.
- Les enseignements se font en anglais ou en japonais, selon le cursus choisi. Un bon niveau en anglais, ainsi que deux années de cours d'initiation au japonais sont nécessaires ; des attestations seront requises.
- Les départs pour le Japon ne sont conseillés qu'après l'obtention en France d'une Licence et de préférence après l'obtention d'un Master.
- La durée du séjour est d'une année [deux semestres, de septembre (octobre) à juillet (août)] ou d'un semestre.
- Le choix du programme doit être convenu avec la Faculté de Droit et une sélection des candidats sera opérée localement. L'accord de l'Université d'accueil est requis.

Universités partenaires

L'Université de Strasbourg a signé des accords de coopération avec certaines universités japonaises. Le lien ci-après vous permettra d'en connaître la liste :

<http://moveonline.u-strasbg.fr/move/moveonline/exchanges/search.php>

Pour pouvoir candidater à un départ dans l'une de ces universités, il faut que soit indiqué « **toutes composantes** » dans le ou les bandeaux grisés qui se trouvent juste en dessous du nom de l'Université.

Dès **octobre/novembre**, consultez la documentation des universités partenaires directement sur le site (rubrique international/exchange students).

Validation du séjour

L'année au Japon est susceptible d'être validée partiellement ou totalement sous réserve des matières juridiques choisies et de l'accord préalable du Doyen de la Faculté de Droit. Aucun diplôme Japonais ne peut être attribué.

Dispositions pédagogiques

Votre départ est subordonné à la validation en juin de l'année dans laquelle vous êtes inscrit(e). En effet, la rentrée ayant lieu en septembre ou en octobre, vous devrez quitter la France fin août ou en septembre.

Candidater

Les candidatures se font en ligne, le lien vous sera donné ultérieurement par email. Il faudra :

- Candidater en ligne,
- Imprimer le pdf de votre candidature et nous le retourner à la date indiquée (vers début janvier) avec les pièces demandées.

N'oubliez pas

- **Avant de partir**
 - d'effectuer les démarches nécessaires à l'obtention du visa et du permis de séjour ;
 - d'effectuer ou de demander à une tierce personne d'accomplir, dès fin-juillet, vos formalités d'inscription à l'Université de Strasbourg ;
 - de prendre une couverture sociale pour votre année à l'étranger (voir avec votre caisse de Sécurité sociale) :
<http://www.ameli.fr/assures/droits-et-demarches/a-l-etranger/index.php>
 - de consulter le site :
<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/japon-12268/>. Il est impératif que vous passiez à la Direction des Relations Internationales, Maison Internationale Universitaire (MUI – 11 presqu'île Malraux, bureau 4) avant le départ afin de lire et de signer le document du Ministère des Affaires Etrangères relatif

aux voyageurs en partance pour le Japon. **C'est une obligation et le document signé doit être le plus récent possible (par rapport à votre date de départ). Sans cela, la validation de votre mobilité serait compromise.**

- **Le moment venu** (pour les étudiants ayant opté pour un séjour d'un semestre à l'étranger) :
 - de vous inscrire aux travaux dirigés ;
 - de vous inscrire à la session d'examens. Dans ce cas, vous passerez les examens correspondant aux enseignements du semestre passé à Strasbourg dans les conditions habituelles de la Licence ou de la Maîtrise (voir organisation des examens de Licence ou Maîtrise).



ÉTATS-UNIS

Partenaires de l'Université de Strasbourg

L'Université de Strasbourg a signé un accord de coopération avec certaines universités. Le lien ci-après vous permettra d'en connaître la liste :

<http://moveonline.u-strasbg.fr/move/moveonline/exchanges/search.php>

Pour pouvoir candidater à un départ dans l'une de ces universités, il faut que soit indiqué « **toutes composantes** » dans le ou les bandeaux grisés qui se trouvent juste en dessous du nom de l'Université.

La présélection se fait dans notre composante. Mais la sélection définitive se fait au niveau de l'Université de Strasbourg.

Programme MAUI (Mid-America Universities International)

Il s'agit d'un accord entre un réseau de 13 établissements aux Etats-Unis et le réseau Utrecht, rassemblant 32 universités européennes dont l'Université de Strasbourg. Le nombre de places est extrêmement limité. Ce programme est recommandé aux étudiants désirant effectuer une seconde mention de Master 1.

Liste des universités américaines qui participent au programme MAUI

- Baylor University
- University of Nebraska at Kearney
- Southern Illinois University Carbondale
- University of Nebraska at Lincoln
- Kansas State University
- University of Nebraska at Omaha
- Missouri University of Sciences & Technology
- University of Oklahoma
- Texas State University – San Marcos
- Oklahoma State University
- University of Kansas
- Texas Tech University
- University of Missouri - Kansas City

Il est obligatoire d'avoir le **TOEFL ou l'IELTS** pour toute candidature aux États-Unis. Vérifiez sur le site des universités qui vous intéressent quels sont leurs prérequis. **Le TOEFL ne se passe pas à Strasbourg au contraire de l'IELTS.**

TOEFL : <http://www.fr.toefl.eu/>

IELTS : <http://www.britishcouncil.fr/examen/ielts>

Déroulement des démarches l'année précédant le départ

○ Universités ayant un accord avec l'Université de Strasbourg

- **Dès octobre/novembre**, consultez la documentation des universités partenaires directement sur leur site (rubrique *international/exchange students*).
- **Candidater**

Les candidatures se font en ligne, le lien vous sera donné ultérieurement par email. Il faudra :

- Candidater en ligne,
- Imprimer le pdf de votre candidature et nous le retourner à la date indiquée (vers fin février) avec les pièces indiquées.

Les candidatures sont ensuite étudiées et classées par une commission au sein de la faculté de droit.

○ Programme MAUI

- **Dès octobre/novembre**, consultez la documentation des universités partenaires directement sur leur site (rubrique *international/exchange students*).
- **Candidater**

Les candidatures se font en ligne, le lien vous sera donné ultérieurement par email. Il faudra :

- Candidater en ligne,
- Imprimer le pdf de votre candidature et nous le retourner à la date indiquée (vers fin février) avec les pièces indiquées.

Les candidatures sont ensuite étudiées et classées par une commission au sein de l'Université de Strasbourg. Ce classement est ensuite transmis à chaque coordinateur européen (un pour le MAUI, un pour l'AEN). En fonction du nombre de semestres disponibles dans chaque établissement, de leur classement par université d'origine et des vœux des étudiants, ceux-ci sont placés, dans la mesure du possible, dans l'un de leurs choix.

Lorsque toutes les places ont été affectées, les étudiants restants sont placés sur liste d'attente dans le cas d'éventuels désistements. En mars, la Direction des Relations Internationales reçoit l'information des deux coordinateurs européens (MAUI et AEN) concernant les étudiants placés et dans quelle université. Elle en informe les candidats qui constituent leur dossier d'admission pour l'Université qui leur a été affectée.

La Direction des Relations Internationales envoie les dossiers aux établissements partenaires, qui font leur sélection et répondent soit à la Direction des Relations Internationales, soit aux étudiants directement entre fin avril et fin juin selon les établissements.

Dispositions pédagogiques

Votre départ est subordonné à la validation en juin de l'année dans laquelle vous êtes inscrit(e). En effet, la rentrée ayant lieu le 1^{er} septembre, vous devrez quitter la France vers le 15/20 août.

Avant de partir

- effectuer les démarches nécessaires à l'obtention du visa et du permis de séjour ;
- effectuer ou de demander à une tierce personne d'accomplir, dès mi-juillet, vos formalités d'inscription à l'Université de Strasbourg ;
- prendre une couverture sociale pour votre année à l'étranger (voir avec votre caisse de Sécurité sociale) :

<http://www.ameli.fr/assures/droits-et-demarches/a-l-etranger/index.php>



AUSTRALIE

Accord bilatéral avec l'UTS (University of Technology, Sydney)

L'Université de Strasbourg a signé un accord bilatéral avec l'UTS (University of Technology, Sydney).

Un excellent dossier académique est requis en raison des critères de sélection stricts (1 seule place est disponible).

Attention : aucune mobilité ne pourra être effectuée dans le cadre de cet accord en 2017-2018

- **Dès octobre/novembre**, consultez la documentation des universités partenaires directement sur leur site (rubrique *international/exchange students*).
- **Candidater** : Les candidatures se font en ligne, le lien vous sera donné ultérieurement par email. Il faudra :
 - Candidater en ligne,
 - Imprimer le pdf de votre candidature et nous le retourner à la date indiquée (vers fin février) avec les pièces demandées.

Les candidatures sont ensuite étudiées et classées par une commission au sein de la faculté de droit.

Il est obligatoire d'avoir le TOEFL ou l'IELTS pour toute candidature en Australie. Vérifiez sur le site des universités qui vous intéressent quels sont leurs prérequis. **Le TOEFL ne se passe pas à Strasbourg au contraire de l'IELTS.**

TOEFL: <http://www.fr.toefl.eu/>

IELTS: <http://www.britishcouncil.fr/examen/ielts>

Programme AEN (Australian European Network)

Il s'agit d'un accord entre un réseau de 7 établissements en Australie et le réseau Utrecht, rassemblant 32 universités européennes dont l'Université de Strasbourg.

Liste des universités australiennes qui participent au programme AEN :

- Edith Cowan University, Australie de l'Ouest
- University of Tasmania, Tasmanie
- Deakin University, Victoria
- University of Western Sydney, Nouvelle Galles

- Griffith University, Queensland
- University of Wollongong, Nouvelle Galles
- Macquarie University, Nouvelle Galles

Candidater

Les candidatures se font en ligne, le lien vous sera donné ultérieurement par email. Il faudra :

- Candidater en ligne,
- Imprimer le pdf de votre candidature et nous le retourner à la date indiquée (vers fin février) avec les pièces demandées.

Les candidatures sont ensuite étudiées et classées par une commission au sein de l'Université de Strasbourg. Ce classement est ensuite transmis à chaque coordinateur européen (un pour le MAUI, un pour l'AEN). En fonction du nombre de semestres disponibles dans chaque établissement, de leur classement par université d'origine et des vœux des étudiants, ceux-ci sont placés, dans la mesure du possible, dans l'un de leurs choix.

Lorsque toutes les places ont été affectées, les étudiants restants sont placés sur liste d'attente dans le cas d'éventuels désistements. En mars, la Direction des Relations Internationales reçoit l'information des deux coordinateurs européens (MAUI et AEN) concernant les étudiants placés et dans quelle université. Elle en informe les candidats qui constituent leur dossier d'admission pour l'Université qui leur a été affectée.

La Direction des Relations Internationales envoie les dossiers aux établissements partenaires, qui font leur sélection et répondent soit à la Direction des Relations Internationales, soit aux étudiants directement entre fin avril et fin juin selon les établissements.

Le nombre de places est limité

Il est obligatoire d'avoir le TOEFL ou l'IELTS pour toute candidature en Australie. Vérifiez sur le site des universités qui vous intéressent quels sont leurs prérequis. **Le TOEFL ne se passe pas à Strasbourg au contraire de l'IELTS.**

TOEFL: <http://www.fr.toefl.eu/>

IELTS: <http://www.britishcouncil.fr/examen/ielts>

Avant de partir

- effectuer les démarches nécessaires à l'obtention du visa et du permis de séjour ;
- effectuer ou de demander à une tierce personne d'accomplir, dès mi-juillet, vos formalités d'inscription à l'Université de Strasbourg ;
- prendre une couverture sociale pour votre année à l'étranger (voir avec votre caisse de Sécurité sociale)
<http://www.ameli.fr/assures/droits-et-demarches/a-l-etranger/index.php>

LES AUTRES UNIVERSITÉS PARTENAIRES DE L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

L'Université de Strasbourg a signé un accord de coopération avec certaines universités. Le lien ci-après vous permettra d'en connaître la liste :

<http://moveonline.u-strasbg.fr/move/moveonline/exchanges/search.php>

Pour pouvoir candidater à un départ dans l'une de ces universités, il faut que soit indiqué « **toutes composantes** » dans le ou les bandeaux grisés qui se trouvent juste en dessous du nom de l'Université.

CANDIDATURES LIBRES

Vous pouvez décider de partir étudier à l'étranger, en qualité de candidat libre, à n'importe quel moment de votre cursus ou après votre M1 pour vous spécialiser, mais :

- La recherche de l'Université vous incombe ;
- Vous ne pouvez prétendre, de droit, à aucune validation à votre retour.
- Tous les frais d'études et de séjour sont à votre charge ;
- Vous ne pouvez bénéficier d'aucune aide habituellement attribuée aux étudiants en programme d'échange.

Dossier généralement demandé : (à vérifier sur le site des universités dans lesquelles vous souhaitez postuler)

- Lettre de motivation,
- Curriculum vitae,
- Copie de vos titres et diplômes,
- Traduction de vos titres et diplômes (seul un traducteur juré peut traduire ces derniers)
- Descriptif des cours suivis pendant votre scolarité (contenu, volume horaire, notes obtenues),
- Lettre(s) de recommandation,
- Certificat de connaissance de langue.

Ce dossier doit être préparé un an à l'avance si vous envisagez de partir aux Etats-Unis et 6 mois à l'avance pour toute autre destination.

Les demandes de bourses sont généralement à faire un ou deux ans avant le départ dans votre université d'accueil.

Publication de la
Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion
Université de Strasbourg

Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

Service des Relations Internationales (bureau 123)

1, place d'Athènes - B.P. 66
67045 STRASBOURG CEDEX
Tél : 03 68 85 88 24 et 03 68 85 86 26
Fax : 03 68 85 85 82

internet : <http://droit.unistra.fr/international/>
e-mail : droit-erasmus@unistra.fr